Nations Unies A/RES/61/245



Distr. générale 7 mars 2007

Soixante et unième session

Points 47, 113, 116, 117, 122, 123, 132 et 149 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 décembre 2006

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/61/658)]

61/245. Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², le rapport du Corps commun d'inspection sur les lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies³ et la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ledit rapport⁴, les observations du Corps commun d'inspection sur le rapport du Comité directeur chargé de l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées⁵, le rapport du Secrétaire général sur la responsabilité⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷, le rapport du Secrétaire général sur les mesures de responsabilisation⁸, le rapport du Secrétaire général sur la révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit⁹ et le rapport intérimaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires portant sur cette question¹⁰, et le rapport du Bureau des services de contrôle interne contenant des propositions sur les moyens de le renforcer¹¹,

¹ A/60/883 et Add.1 et Corr.1 et Add.2.

² A/61/605.

³ Voir A/60/860.

⁴ A/60/860/Add.1.

⁵ A/60/1004.

⁶ A/60/846/Add.6.

⁷ A/60/909.

⁸ A/61/546.

⁹ A/60/846/Add.7.

¹⁰ A/60/903.

¹¹ A/60/901.

- Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'examen global du 1 dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées¹, du rapport du Corps commun d'inspection sur les lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies³ et de la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ledit rapport⁴, des observations du Corps commun d'inspection sur le rapport du Comité directeur chargé de l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées⁵, du rapport du Secrétaire général sur la responsabilité⁶ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷, du rapport du Secrétaire général sur les mesures de responsabilisation8, du rapport du Secrétaire général sur la révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit⁹ et du rapport intérimaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires portant sur cette question¹⁰;
- 2. Fait siennes les conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives à l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées²;
- 3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter pour examen, à la première partie de la reprise de sa soixante et unième session, des rapports sur les questions suivantes :
- a) Révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit;
 - b) Renforcement du Bureau des services de contrôle interne ;
- 4. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter pour examen, si possible à la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session et au plus tard avant la fin de ladite session, des rapports sur les questions suivantes :
 - a) Gestion globale des risques et dispositif de contrôle interne ;
 - b) Gestion axée sur les résultats;
 - c) Dispositif de responsabilisation.

84^e séance plénière 22 décembre 2006